

DICRIM

2016

Document d'Information Communal sur
les Risques Majeurs

Document à conserver

Information sur les

RISQUES MAJEURS



Les bons réflexes ...



Mairie de Saint Sauveur

QUE SONT LES RISQUES MAJEURS ?



Les **risques majeurs** résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être at-

teints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves.

Le mot du maire

« La prévention commence par l'information. Celle-ci doit permettre non seulement d'évaluer notre vulnérabilité par rapport aux risques naturels et technologiques recensés sur le territoire de la commune mais aussi d'acquérir une conscience du risque, d'anticiper les mesures préventives appropriées et d'avoir le comportement adéquat si l'un des évènements se produit.

Ce DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) vise à sensibiliser la population aux risques auxquels nous pouvons être confrontés sur notre territoire, à informer des dispositifs de prévention et de protection mis en place pour chacun des risques recensés et permettre de faire face au danger en situation d'urgence.

Pour répondre au mieux à tous ces évènements, il est nécessaire de réactualiser le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) mis en place en 2012.

Ces dispositions et ces précautions seront inutiles sans votre implication.

La sécurité civile n'est pas uniquement l'affaire des élus. Elle concerne chacun d'entre nous.

C'est pourquoi, il convient donc de créer une réserve communale de sécurité civile (élus, professionnels, bénévoles...) afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.

Pour ce faire, les personnes désireuses de participer à cette organisation doivent se faire connaître au secrétariat de la mairie.

Le risque Zéro n'existe pas. Mais la connaissance des consignes de sécurité appropriées doit contribuer à minimiser les conséquences humaines.

Les différents évènements et catastrophes montrent que la connaissance des consignes de sécurité est un enjeu majeur pour chacun d'entre nous. »

Mr Le Maire

Michel GENTIT

Sommaire

L'édito

p. 2

Les risques naturels sur la commune :

-  Crue torrentielle et Fluviale **p. 4-5**
-  Mouvement de terrain **p. 6**
-  Évènements climatiques **p. 7**
-  Séisme **p. 8**

Les risques technologiques sur la commune :

-  Le risque rupture de barrage **p.9**
-  Le risque de transport de matières dangereuses **p.10**
- La sécurité civile **p.11**
- Le mémento des risques **p.12**





Inondation

Torrentielle



L'inondation torrentielle résulte d'une crue rapide d'un torrent / ruisseau de montagne due à des précipitations intenses et brèves.

Caractéristiques des inondations à régime torrentiel :

- Temps de réponse très court (de 1 à 6 heures entre l'épisode pluvio-orageux et la crue)
- Vitesse du courant très destructrice
- Charrient des tonnes de matériaux

Sur la commune

Le risque d'inondation torrentielle est principalement lié à la présence de la Cumane et des ruisseaux de Maisons Neuves. Le risque d'inondation par la Cumane est très limité. En cas d'importante crue, seule la Station d'épuration peut être inondée.

Concernant les ruisseaux des Maisons Neuves présents sur la commune de Saint Verand, ces derniers sont canalisés. L'eau empruntera le tunnel de la voie ferrée et l'autoroute pourrait être impactée.

Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Mettre hors de l'eau le maximum de vos biens
- Installer vos mesures de protection temporaire (batardeaux)
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

Pendant l'inondation :

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffer dès que possible



Inondation

Fluviale



L'inondation fluviale est une submersion lente d'une zone habituellement hors d'eau.

Caractéristiques des inondations à régime fluvial :

- Débordement avec des hauteurs d'eau importantes stagnantes
- Faible vitesse d'écoulement dans les zones inondées
- Résultent d'épisodes pluvieux de longue durée
- Montée lente des eaux rendant possible l'annonce des crues

Sur la commune

Sur la commune, le risque d'inondation est principalement dû aux crues de l'Isère. Cependant, le risque est qualifié de faible puisque les premières habitations sont situées en hauteur, à plus de 40 mètres par rapport au niveau normal du cours d'eau. Le risque principal provenant d'un débordement de l'Isère est la coupure de voies de circulation et notamment de la RD 1532. .

Les bons réflexes



Couper
l'électricité et
le gaz



Rester informé
de la montée
des eaux en
écoutant la
radio



Se mettre à
l'abri



Ne pas aller
chercher
ses enfants
à l'école



Ne pas
téléphoner



Mouvement de terrain



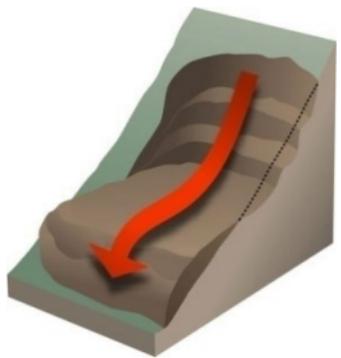
Les **mouvements de terrain** regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Sur la commune

Le territoire communal est soumis à des risques de mouvement de terrain (glissement, chute de pierres et de blocs), aléa faible, mais ont été peu localisés.

La commune est également soumise au retrait et gonflement des argiles, aléa faible.



L'aléa glissement de terrain

Des cartes des aléas relatifs au retrait et gonflement des argiles ainsi que des mouvements de terrain sont consultables en mairie et incluses au Plan Communal de Sauvegarde

Les bons réflexes



Dès les premiers signes :

- Évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner



Après :



- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale



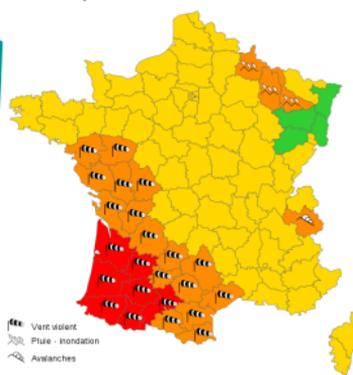
Evénements climatiques



On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs...).

Deux paramètres caractérisent les **chutes de neige** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteofrance.com



Les bons réflexes



Bons réflexes communs :



Dès l'alerte :

- Se déplacer le moins possible



Pendant :

- Rester à l'abri et ne pas prendre son véhicule
- Écouter la radio



Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, **ne pas les toucher**



Tempête :

- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets

Chutes de neige :

- Ne pas garer les véhicules sur les voies de circulation afin de faciliter le passage des engins de déneigement et des véhicules des services de secours
- Ne pas monter sur le toit pour le dégager



Séisme

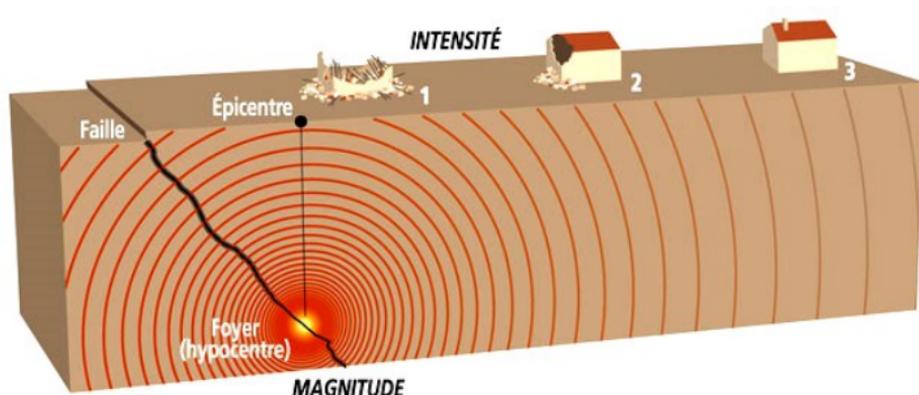


Un **séisme** ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Sur la commune

La collectivité est située dans une zone de réglementation parasismique de niveau 4, aléa moyen.



Les bons réflexes



Dès la première secousse :

- **A l'intérieur** : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- Ne pas utiliser l'ascenseur
- **A l'extérieur** : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête
- **En voiture** : s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets
- Ne pas téléphoner



A l'arrêt des secousses :

- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Écouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs





Rupture de barrage



Le phénomène de **rupture de barrage** correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses (vices de conception, séismes...). Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Sur la commune

Le risque de rupture de barrage est dû à l'ouvrage de **GRAND MAISON**.

La **surveillance constante** des barrages dont l'état assure le contrôle, s'effectue pendant la période de mise en eau et d'exploitation et s'appuie sur de fréquentes inspections visuelles ainsi que des mesures. Chaque barrage fait l'objet d'un **plan préfectoral** prévoyant l'organisation des secours.

BARRAGES	Temps d'arrivée	Surélévation maximale du cours d'eau
GRAND MAISON	9h à 9h10	De 1,2 à 5 mètres



Onde de submersion Grand Maison

Les bons réflexes



Avant :

- Connaître le système spécifique (corne de brume) d'alerte de la zone du quart d'heure



Dès l'alerte :

- Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile





Transport de matières dangereuses

par route et ferroviaire



Le risque de **transport de matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière ou ferroviaire.

Sur la commune

Le risque d'accident de TMD peut se produire sur toutes les routes de la commune et principalement l'A49, la D1532 et la D1092. De plus, il est à noter une évolution importante du FRET de la ligne SNCF Grenoble/Valence. Un périmètre de sécurité de 150 à 200 m est mis en place en urgence par les pompiers.

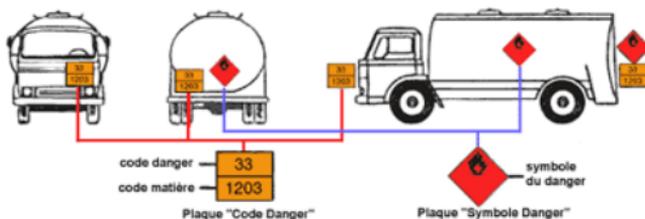
En cas d'accident impliquant des matières dangereuses, il existe un dispositif TRANSAID permettant aux services d'urgence de bénéficier d'aide technique et matérielle. De plus, une réglementation stricte encadre les conditions d'emballage, de chargement, de déchargement, de maintenance et de garde de ces marchandises permettant de limiter significativement le nombre d'accidents de grande ampleur.

Les bons réflexes



Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger



Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer les fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée



A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement.

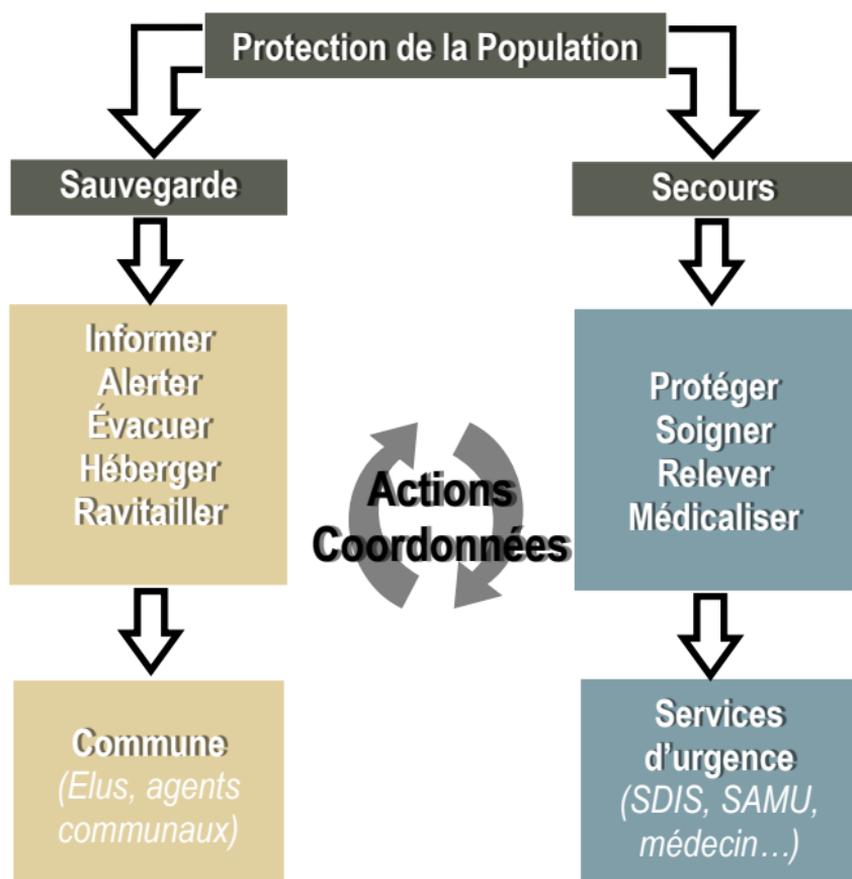
La Sécurité civile



Face à un évènement majeur, il est important que les pouvoirs publics et les services d'urgence s'organisent afin de coordonner leurs actions pour la **PROTECTION DE LA POPULATION**.



Ainsi, l'État a mis en place un plan ORSEC, Organisation de la Réponse de Sécurité Civile. Par ailleurs, la mairie a établi un Plan Communal de Sauvegarde lui permettant d'assurer l'ensemble des missions qui sont sous sa responsabilité.



Pour en savoir plus :

Le site internet du ministère de l'Ecologie et du Développement durable sur les risques majeurs : www.prim.net

Le memento des risques

Les bons réflexes



- Écouter la radio et suivre les consignes de sécurité



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours



Accident impliquant des matières dangereuses :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer les portes et les fenêtres, arrêter la ventilation)



Numéros d'urgence :

Pompiers : **18** ou **112**

SAMU : **15** ou **112**

Gendarmerie : **17** ou **112**

Fréquences radio :

France Bleu : **101.0**

France Inter : **91.5**

France Info : **103.4**

Dans le cadre de l'élaboration du plan communal de sauvegarde, il convient de :

- Recenser les **personnes nécessitant une attention particulière** (personnes sous dialyse, personnes à mobilité réduite, personnes isolées...) afin de les prendre en charge de façon adaptée.

- Créer une **réserve communale de sécurité civile** constituée de riverains volontaires souhaitant aider la collectivité à prendre en charge les personnes sinistrées.

Si vous souhaitez faire partie de l'une de ces deux listes, je vous prie de prendre contact avec la mairie.

Mairie de Saint Sauveur

5 bis rue des géraniums 38160 SAINT SAUVEUR

Tél : 04 76 38 11 41 Fax : 04 76 38 12 62

Site internet : www.saintsauveur38.fr

Document à conserver